

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
	Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Michel ADAM	à	Henriette BONNET
	Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
	Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-08-FIN-

RESTAURATION SCOLAIRE : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

REÇU

Le 16 OCT. 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

M. SOUMET indique que deux états de titres de recettes irrécouvrables nous ont été transmis par le Comptable du Trésor pour des factures de restauration scolaire demeurant impayées depuis plusieurs années. Cela concerne les listes n° 1331630812, pour un montant de 2 443.65 € et n° 1589971112, pour un montant de 1 555.84 €.

Le crédit correspondant sera inscrit, respectivement, aux lignes budgétaires 6541 et 6542 de l'exercice 2015.

Considérant que ces factures n'ont pu être recouvrées malgré les poursuites et les recherches,

Oui cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la reconnaissance en non valeur des factures de restauration scolaire impayées, pour un montant total de 3 999.49 €.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 16 OCT. 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE